

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2008

Monsieur Chandelier ouvre la séance, remercie les délégués de leur présence.

Du fait que plusieurs collègues Maires et délégués ne souhaitent pas se représenter et que cette réunion est la dernière du mandat, il tient à les remercier pour leur travail effectué au sein des assemblées générales depuis 2001.

Cette réunion, même si elle est la dernière du mandat est celle, il faut le souligner, où nous pouvons annoncer que des bonnes nouvelles.

l'aboutissement heureux de l'implantation de la ligne NEM d'Arvin Méritor à Esson, *de bonnes nouvelles du point de vue recettes DGF*, à ce titre il faut remercier, Monsieur JOUVIN, notre Trésorier qui, avec l'aide de la commission des finances a effectué de bonnes évaluations de recettes du fait du passage en TPU, puisque, cette verrait le maintien de la DGF (Notification, 15000 Euros de plus qu'en 2007) en 2009, les prévisions sont de 200 000 Euros de plus qu'en 2008.

un résultat d'exercice qui fait apparaître un excédent de plus de 300 000 Euros.

Le Président accueille, Monsieur FOUCAT, directeur du site d'Arvin Méritor à Esson, et fait un historique de l'implantation de l'usine en Suisse Normande.

Depuis l'implantation de la CIM en 1976, il y a eu Rocwell, Rocwell Méritor., et aujourd'hui Arvin Méritor.

Régulièrement les collectivités ont aidés au développement de cette entreprise, et il ne faut que s'en réjouir, car de 3 personnes en 1976, il y a maintenant plus de 400 personnes.

Cette unité basée maintenant à Esson, dans la zone d'activité, doit son maintien à ces dirigeants et salariés, très performants.

La réactivité des collectivités, que ce soit Conseil Général, Conseil Régional ou collectivité, montre tout l'intérêt que nous avons pour cette entreprise.

Cette décision a été prise dans un délai de 15 jours.

Monsieur FOUCAT, remercie, Monsieur Chandelier et les délégués pour leur soutien pour ce projet et apporte les précisions suivantes :

L'usine d'Esson est le centre d'expertise mondial en terme de moteur de lèvres vitres, cela représente 430 employés pour l'ensemble de cette unité, 15 millions de moteurs électriques sont produits annuellement .

Une ligne NEM fonctionne déjà sur le site et de ce fait il est prévu d'implanter une seconde ligne, ce qui représente un investissement de 3 millions d'euros,

Restera à formaliser ce financement par une convention financière à signer par l'ensemble des parties.

Monsieur Chandelier, suite à l'implantation de cette ligne NEM, il y aura une ligne NAM. Cette évolution démontre bien le dynamisme en matière d'innovation. Il faudra étudier dans quelques mois un agrandissement afin de donner plus de place aux laboratoires du centre d'expertise.

**Approbation du Compte Rendu du Conseil Communautaire du
20 Décembre 2007**

Le Compte Rendu du Conseil Communautaire du 20 Décembre 2007 a été transmis en même temps que les convocations à cette réunion du 28 Février 2008

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte rendu.
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance :

Le Président remercie Monsieur Michel BAR, pour son travail accompli en tant que secrétaire de séance et demande à Monsieur Vaidis, s'il accepte d'être secrétaire de cette séance.

Monsieur Vaidis est secrétaire de séance.

Monsieur Chandelier le remercie pour ces conseils toujours éclairés.

COMMISSION ECONOMIQUE

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER ENVERS L'USINE ARVIN MERITOR D'ESSON POUR LA NOUVELLE LIGNE DE FABRICATION DE MOTEURS DE LEVE-VITRES APPELEE N E M 2

Le Président remercie Monsieur Christophe FOUCAT Directeur de l'Usine Arvin Méritor d'Esson. d'être présent à cette réunion du Conseil Communautaire.

Monsieur Chandelier,

A) donne un historique du dossier et rappelle la délibération du Conseil Communautaire du 20 Décembre 2007, qui à l'unanimité des membres présents a :

1) affirmé ardemment la position de soutien aux dirigeants d'Arvin Méritor d'Esson et au personnel, pour que les projets d'investissements soient concrétisés sur leur site de production que les emplois soient maintenus sur leur site.

2) décidé d'accompagner financièrement le projet,

3) demandé instamment aux partenaires que sont le Département, la Région, et l'Etat de participer à cette aide financière.

4) autorisé le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la concrétisation du dossier.

B) fait part aux délégués du courrier en date du 14 Février 2008 émanant des dirigeants d'Arvin Méritor

Soulignant que du fait que les collectivités, s'engagent à financer à hauteur de :

100 000 Euros d'aide de la Communauté,

125 000 Euros d'aide du Conseil Général,

400 000 Euros d'avance remboursable, ARE, versée par le Conseil Régional,

et vue l'ampleur de ce financement, permettrai la localisation de la ligne N E M 2 à Esson

Afin d'entériner définitivement cette décision et de mettre en place le calendrier de cette opération, le Conseil Communautaire décide de prévoir au budget primitif la somme de 100 000 Euros et autorise le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

ESPACE PUBLIQUE NUMERIQUE

Il est donné lecture d'un bilan de fréquentation de l'Espace Public Numérique depuis la seconde semaine du mois de Février. (*voir en annexe 1*)

Monsieur Tence, félicite les deux agents qui s'occupent de L'epn, pour leur accueil et leur professionnalisme.

Monsieur Chandelier, la communication va être lancée auprès des club des aînés.

La fête d'internet va se dérouler entre le 15 et le 22 Mars.

Les deux permanents qui sont responsable de l'EPN sont Anne Moreau et Chantal Brunet qui responsable de la cellule emploi.

Après ces quelques semaines d'exploitation, il est proposé d'ajouter des nouveaux tarifs :

- Location de salle hors ouverture au public (matériel, informatique compris):

| | |
|--------------|--------------|
| demi-journée | 150,00 Euros |
| Journée : | 250,00 Euros |

Vente de :

| | |
|----------------|-------------|
| -Clef USB 512 | 10,00 Euros |
| -Clef USB 1 GO | 15,00 Euros |
| -Clef USB 2 GO | 25,00 Euros |
| | |
| -CD RW | 2,50 Euros |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, accepte d'inscrire ces tarifs à la régie.

CELLULE EMPLOI ET P.A.T.

Il est donné lecture du bilan de fonctionnement depuis le début de cette année 2008 de la cellule emploi et du P.AT. (*voir tableau en annexe 2*)

Monsieur Chandelier, au vue de ces chiffres, l'on peut se rendre compte de l'utilité de cette cellule emploi, cela évite aux demandeurs d'emplois d'aller à Falaise.

Dans ce bâtiment, il y a une permanence pour le relais, la Paio et l'Association Elle.

CONTRAT DE MAINTENANCE POUR PHOTOCOPIEUR DE LA CELLULE EMPLOI

En raison du transfert de compétences (Cellule Emploi) à la Communauté de Communes de la Suisse Normande, il est proposé de reprendre le contrat de maintenance du photocopieur auprès de la Société ABN de Mondeville, précédemment concrétisé par la Mairie de Thury Harcourt.

Le Président est autorisé à signer le contrat correspondant.

ADMINISTRATION GENERALE

MATERIEL INFORMATIQUE (maintenance)

Afin d'assurer un bon suivi de l'ensemble du parc informatique de la Communauté de Communes, (y compris celui de L'EPN, de la cellule emploi, de la piscine, du Traspy), il est proposé d'établir un contrat de maintenance avec la Société TFM de Clinchamps sur Orne. (déplacement, main d'œuvre et logiciel de télémaintenance).

| | | | |
|------------------|--------------------------|--------|-------------------------------|
| Maintenance pour | 18 postes informatique : | 300.00 | Euros par mois |
| | Imprimante (EPN) : | 0.1080 | Euros la copie couleur |
| | | 0.0143 | Euros la copie noir et blanc. |

LOCATION DE MATERIEL INFORMATIQUE AUPRES DE LA SOCIETE TFM DE CLINCHAMPS SUR ORNE

Afin de remplacer le matériel informatique obsolète de la Communauté, il est proposé de louer ce matériel pour une durée de trois ans, plutôt que de l'acquérir pour des raisons économiques et pratiques.

Comprenant :

3 ordinateurs complets,
2 écrans plats,
(main d'œuvre déplacement, et pièces comprises) ... 120.00 Euros par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le président à signer les contrats correspondants pour une durée de 3 ans auprès de la Société TFM de Clinchamps sur Orne.

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PAYS

Conventions territoriales 2008/2013, opérations 2008 retenues par anticipation du programme triennal.

La Commission Permanente du Conseil Régional du 15 Février 2008 a retenu un seul projet pour ceux présentés par les trois Communautés constituant le Pays Sud Calvados.

Les orientations stratégiques, inscrites dans la convention cadre prévue entre le pays sud calvados et la région, comprennent en particulier un axe intitulé "offrir à la population des activités et services diversifiés et de qualité et l'accès à la pratique sportive et de loisirs de proximité".

Un seul projet présenté par les trois Communautés constituant le Pays Sud Calvados :

Le projet de la Communauté de la Suisse Normande, de rénovation et d'extension du centre aquatique, situé à Thury Harcourt.

L'objectif est de proposer un centre plus fonctionnel proposant des activités innovantes, comme par exemple, en rendant l'accessibilité aux handicapés et l'installation d'une chaufferie bois.

Dans le cadre de la politique "Tourisme et Handicap" et "Défi'Nergie".

Le montant de l'aide fixée par la région dans le cadre du pays est fixé à 363 000.00 Euros pour la rénovation et l'extension du centre aquatique.

Monsieur Chandelier, donne lecture de l'historique, concernant la demande de subventions auprès de la région et félicite Valérie Robert pour le travail qu'elle accompli dans un temps aussi restreint.

PROGRAMME LEADER

La candidature au programme Leader a été présentée le 15 Février 2008. Une réponse est attendue courant Juin 2008.

Celle-ci a été élaborée par le Pays Sud Calvados sur les propositions des différentes commissions de cette structure.

COMMISSION CENTRE D'HEBERGEMENT

Le Président donne lecture du bilan des réservations 2007 et des prévisions 2008 du centre d'hébergement repris en régie depuis le 1^{er} Septembre 2007. (*voir en annexe 3*)

Il est indispensable que tous les acteurs coordonnent leurs efforts (OTSN, le club de Kayak, et Aquasud).

Un service de réservations va être mis en place afin que chaque partenaire puisse répondre sur les créneaux disponibles.

COMPLEMENT DE TARIFS POUR LA LOCATION DU CENTRE D'HEBERGEMENT

Suite à la demande des clients, il est nécessaire de prévoir des nouvelles formules impliquant des nouveaux tarifs :

-la demi-pension : 10 Euros par jour.

-le repas seul : 6 Euros

-Location de salle avec cuisine pour repas sans l'hébergement : 400.00 Euros

Monsieur Bar, en louant la salle 400,00 Euros, cela ce na t'il pas nous bloquer pour louer l'ensemble du bâtiment.

Monsieur Pitel, cette solution sera plus tôt adaptée hors saison.

Monsieur Chandelier, Il faut savoir géré, pour éviter cette solution.

COMMISSION TOURISME

WEEK END RANDO

Bilan du Week end randonnée 2007 (annexe 4)

Comme chaque année, nous sollicitons des subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Général pour l'organisation du Week end randonnée.

Cette année, il est proposé de l'organiser à Saint Omer.

Coût de l'opération : 29 105.00 Euros

Monsieur Tourland : l'accord de subvention a déjà donné par la région, j'ai reçu une lettre de confirmation.

Monsieur Chandelier, 6 H 50 ont été vendus par la Commune de St Omer au département, dans le cadre de l'aménagement des rochers de la houle avec des fonds émanant de la T.D.E.N.S.

Monsieur Tourland, Il y a du terrain en haut de déribets qui va être vendu dans le cadre d'une saisie.

Monsieur Chandelier, j'ai avisé le département, ce terrain est dans le périmètre de préemption.

Monsieur Vaidis, le coût de l'opération est de 29 000 Euros, alors que nous avons que 10 300 Euros de subvention ?

Monsieur Chandelier, le déficit du Week end de la randonnée 2007 est de 1 400.00 Euros, cette somme sera versée sur l'exercice 2008.

Monsieur Morel, les 1400 Euros de déficit seront supportés par l'Association d'organisation de Kayak Polo, le bilan qui est proposé l'est sur des chiffres fantaisistes, les recettes ne pouvaient être dissociées entre le Kayak Polo et le WE de la randonnée.

Monsieur Chandelier, depuis sept ans nous faisons appel aux bénévoles il y a des dépenses incompressibles, mais à chaque il est demandé à l'Office du Tourisme de veiller à serer au plus juste les dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire sollicite le Conseil Régional et le Conseil Général pour l'obtention de subventions au titre des manifestations estivales emblématiques.

CONVENTION FINANCIERE (annexe 5)

Comme chaque année, la Communauté de Communes doit signer une convention financière pour officialiser la subvention de fonctionnement versée à l'Office de Tourisme de la Suisse Normande.

Cette convention mentionne le montant à verser à l'OTSN, soit :

137 000 Euros de subvention de fonctionnement,
10 300 Euros de subvention pour le WE randonnée,
1 165 Euros correspondant à la promotion du centre d'hébergement.

Monsieur Morel, depuis trois années la somme versée à l'OTSN n'a pas été augmentée, cette subvention permet de payer les salaires.

La différence entre 137000 et 125000 Euros correspond à une augmentation de 2.5 % par an sur trois années.

Monsieur Valentin, souligne qu'il n'est pas contre cette subvention, mais que l'on se passe d'une recette supplémentaire qui est la recette de la taxe de séjour.
Cette question n'a jamais été évoquée en Conseil Communautaire, lorsque certains membres sont contre, il s'arrange pour ne pas mettre cette question à l'ordre du jour.

Monsieur Chandelier, est favorable, mais souligne que l'application n'est pas facile.
La recette estimée serait de 30 000 Euros, cette mise en place pourrait se faire dans le cadre du pays. Il faut parler tourisme à l'échelon du pays.

Monsieur Suard, demande à quoi correspond la dépense nommée boutique

Monsieur Chandelier, c'est un service qui est offert à la population de vendre des produits dérivés.

Monsieur Aubin, propose de passer au vote à bulletin secret

Monsieur Vaidis, ce n'est pas une seule personne qui peut demander de voter à bulletin secret.

Monsieur Pitel, Pour cette année 2008, il n'y a pas de solution attendons 2009.

Monsieur Aubin, ce n'est pas la première fois que l'on en parle.

Monsieur Chandelier, la commission a étudié la mise en place de la taxe de séjour, mais n'a jamais proposé de mettre cela à l'ordre du jour.

Monsieur Valentin, cela ne plait pas à certains donc ce n'est pas délibéré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention financière.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

CHATEAU GANNE

Le Centre de recherches Archéologiques et Historiques Médiévales, souhaite publier un fascicule grand public, présentant les fouilles 2004 à 2007 sur le Château Ganne.

Il est à noter qu'actuellement il n'existe aucune publication.

Le coût de cet ouvrage en couleur d'une cinquantaine de page, format 16x24 s'élève à 5 500.00 Euros pour 2000 exemplaires.

Le logo de la Communauté de Communes figurera sur le fascicule.

Le Centre de Recherches Archéologiques et Historiques Médiévales sollicite la Communauté de Communes à hauteur de 500.00 Euros.

Plan de financement :

| | |
|-----------------|----------------|
| SDAC | 1500.00 |
| SRA Culture | 1250.00 |
| CCSN | 500.00 |
| Autofinancement | 2250.00 |
| | 5500.00 |

Monsieur Chandelier, propose d'aller voir le site, les archéologues font un travail qui coûte rien à la collectivité, mais c'est 40 personnes qui viennent en Suisse Normande.

Madame Flambart, est quelqu'un qui s'est pris de passion pour le site du château Ganne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire (accepte – n'accepte pas) de verser la somme de 500 Euros au Centre de Recherche Archéologique pour l'édition de l'ouvrage.

COMMISSION CENTRE AQUATIQUE

Monsieur Pitel, présente Séverin Lempérière, directeur d'Aquasud depuis le 1er Janvier 2008.
Et lui donne la parole.

Séverin Lampérière, fait le point du travail accompli depuis son arrivée, basé sur le management des permanents, le lancement de nouvelles activités, et l'étude de la concurrence afin de lancer de nouvelles activités.

Monsieur Chandelier, remercie Séverin et l'ensemble du personnel d'Aquasud.

COMPLEMENT DE TARIFS

Le Responsable de la piscine a proposé à la Commission Centre Aquatique réunie le 27 Février 2008 de revoir les tarifs d'Aquasud en comparant les prix appliqués dans les Centres Aquatiques de Carpiquet, Condé sur Noireau, Falaise et Villers Bocage.

Monsieur Valentin, attention la modification qui a été faite en commission hier, n'a pas été prise en compte et de plus, il y a une incohérence, aujourd'hui l'on propose de modifier les tarifs et en

Il est donné lecture de ces tarifs (*voir tableau en annexe 6*)

Après en avoir délibéré, les délégués présents décident d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 17 Mars 2008.

LITIGES TRAVAUX PISCINE

Dans le cadre des travaux du centre aquatique, comme indiqué précédemment, il s'avère que des malfaçons ont été constatées et signalées à plusieurs reprises à l'architecte et aux entreprises par lettres recommandées et formalisées par un constat de huissier.

Ces problèmes portent, sur une contre pente de carrelage dans les sanitaires, et, un sous dimensionnement du silo à bois.

Ces problèmes ne pouvant être réglés à l'amiable, une déclaration de sinistre a été effectuée auprès du service de protection juridique de la Communauté.

Le Président est autorisé à effectuer toutes les démarches nécessaires et notamment contacter un avocat afin s'il le faut engager une procédure.

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES (CHAUFFAGE, TRAITEMENT D'AIR ET TRAITEMENT D'EAU)

La Société Axima, société qui a effectué les installations techniques du centre aquatique, propose un contrat de maintenance.

Cette société assurera une permanence 7 jours sur 7 et s'engage à intervenir dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatre heures sur simple appel téléphonique.

Les visites périodiques sont établies tous les trimestres sur :

1) Maintenance de chauffage

Chaudière Gaz et Bois, contrôles divers et tâches réglementaires obligatoires

2) Maintenance des centrales de traitement d'air

3) Maintenance des dispositifs de traitement d'eau

Cette prestation serait pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une période d'une même durée, soit un montant de 6 630.62 TTC.

Le Président est autorisé à signer le contrat correspondant auprès de la Société Axima.

CONTRAT DE MONSIEUR PIERRE JACQUES GAULTIER M.N.S.

Le contrat de Monsieur Pierre Jacques GAULTIER (M.N.S.) se termine le 29 Février 2008.

Il est décidé de reconduire ce contrat pour une durée de 10 mois, c'est à dire jusqu'au 31 Décembre 2008.

Le Président est autorisé à signer ce contrat.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL POUR LES PLANTATIONS AU CENTRE AQUATIQUE

Dans le cadre des aménagements paysagés prévus dans les travaux de réhabilitation , des plantations en essences locales ont été envisagées, des aides peuvent être obtenues auprès du Conseil Général.

Le Président est autorisé à faire une demande de subvention auprès du Conseil Général pour les plantations aux abords du centre aquatique.

COMMISSION SPANC

AVENANT AU MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE POUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU 18 JUILLET 2005, AUPRES DE LA SOCIETE SAUR

Le Président fait le point du dossier SPANC et porte à connaissance des délégués l'objet de l'avenant de prestation de service avec la SAUR, soit :

Par marché du 18 JUILLET 2005, la Communauté a confié une prestation de service pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif à la société SAUR.

La mission globale, d'une durée de 4 ans, comprenait la réalisation des diagnostics sur le territoire de la Communauté de Communes au cours des 2 premières années.

La mission de diagnostic n'a débuté qu'en février 2006 dans l'attente de l'obtention des subventions de la part de l'Agence de l'Eau et de la mise en place effective du SPANC.

Une Commune sur les 34 Communes n'a toujours pas donné la liste des installations à visiter, malgré plusieurs relances.

Selon les Communes visitées, un taux de visite parfois faible a été constaté. Une intervention des élus communaux a été envisagée pour permettre au SPANC de procéder à des diagnostic complémentaires. Cette démarche initiée en Octobre 2007 se poursuivra jusqu'au début 2008.

La première phase de diagnostic a été achevée à la fin décembre 2007.

Les relances via les communes pour permettre d'augmenter le taux de visite pour les secteurs où les seconds passages sont en cours.

De ce fait, les rapports communaux ne pourront être rédigés qu'au cours du second trimestre 2008 lorsque les diagnostics de terrain auront été achevés.

De ce fait, le délai global pour terminer la mission de contrôle des installations existantes est porté au 30 Juin 2008.

Au vue de ces éléments, le Président est autorisé à signer l'avenant correspondant.

COMMISSION DECHETS MENAGERS

BILAN DES TONNAGES ET DES COUTS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS REVALORISABLES ET DES DECHETS MENAGERS POUR L'ANNEE 2007 (voir document en annexe 7)

Avenant aux Marchés de gestion des déchetteries

Lot n° 7 Déchets Verts et Lot n° 10 Cartons titulaire du marché GS Compost

Le Président fait le point sur le fonctionnement des déchetteries, soit :

La Communauté de Communes a mis en place deux déchetteries sur son territoire. Elles permettent aux usagers de trier les tontes, les branchages, les inertes, les ferrailles, les cartons, le bois , le tout venant et les déchets dangereux des ménages.

Les Marchés signés avec ces sociétés ont débuté le 1^{er} Juillet 2005, ils comprennent une tranche ferme de 3 ans et 2 tranches conditionnelles de 1 an.

En théorie, l'accès aux déchetteries est réservé aux habitants de 22 Communes desservies par les services de la Communauté de Communes, néanmoins, les habitants des Communes desservies par le SMICTOM de la Bruyère, qui devraient utiliser la déchetterie syndicale située à Cauvicourt apportent régulièrement des déchets sur les sites de Thury Harcourt et de Saint Rémy sur Orne.

Cela représente une population supplémentaire de 3 660 habitants.

Ces dépôts supplémentaires ont des incidences importantes sur les marchés en cours : les tonnages réceptionnés dépassent les estimations initiales, pour les cartons et les déchets verts.

Les productions de déchets verts ont été dopées par les fortes précipitations de 2007, par une participation plus active des usagers et par une population desservies plus importante que le périmètre théorique de desserte.

La communication, avait pour but d'inciter les habitants, à ne plus mettre les déchets revalorisables en porte à porte en même temps que leurs ordures ménagères.

Tous ces éléments ont fait que les flux prévus dans les marchés déchetteries en 2005 étaient en parties minorés.

Le tableau ci-après montre les répercussions économiques de ces augmentations de flux sur les marchés en cours

Comparaison entre les montants facturés et l'estimation réalisée (H T)

| Flux de déchets | Montant des factures | Estimation du marché (60 mois) | Ecart | Observations |
|-----------------|--------------------------|--------------------------------|----------|--------------|
| Déchets Verts | *119 000,00 75 415,30 | 71 500,00 | 3 915,30 | |
| Cartons | 5 870,00 | 5 000,00 | 870,00 | |
| Tout venant | 127 514,00 | 128 900,00 | | |

* Il s'avère qu'en vérifiant les factures de GS Compost liées au lot n° 7, cette société a fait des erreurs depuis juillet 2005, sans que notre Collectivité s'en aperçoive.

Soit :

| PERIODE | ROTATION en TROP | VALEUR HT | VALEUR TOTALE |
|-----------------------|------------------|-----------|------------------|
| du 01/07/ au 31/12/05 | 72 | 45,20 | 3 254,40 |
| Du 01/01 au 30/06/06 | 133 | 45,20 | 6 011,60 |
| Du 01/07 au 31/12/06 | 230 | 49,43 | 11 368,90 |
| Du 01/01 au 30/06/07 | 240 | 49,43 | 11 863,20 |
| Du 01/07 au 31/12/07 | 220 | 50,25 | 11 050,60 |
| | | | 43 548,70 |

Cette société s'est engagée par courrier en date du 26 Février 2008 à reverser cette somme due de 43 548,70 Euros.

Un titre de recette de ce montant sera établi à l'encontre de la Société GS COMPOST.

Fin Septembre 2007, l'exécution des marchés relatifs aux déchets verts et aux cartons dépassait déjà l'estimation initiale et à fin Novembre pour le tout venant.

De plus, au regard des flux mensuels moyens constatés et de la durée de marché restante, il est nécessaire de faire un avenant à courir jusqu'à la fin juin 2008. Du fait que cet avenant dépasse les 5 %, il a été nécessaire de réunir la commission d'appel d'offres.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

De ce fait, au vue de ces éléments, la commission d'appels d'offres s'est réunie le Mardi 19 Février 2008, et a décidé d'autoriser la passation d'avenants pour les marchés de déchets verts et cartons et tout venant.

Il est proposé :

1) La passation d'avenants pour les marchés cartons, déchets verts et tout venant, permettant de payer les services jusqu'au terme du marché c'est à dire au 30 juin 2008 avec effet au 1^{er} Octobre 2007.

L'objet de ces avenants est de redéfinir les quantités collectées afin de porter le montant total à : 6 600,00 Euros HT pour le carton soit 30 % d'augmentation et de porter le montant total à 84 000,00 HT soit 17 % pour les déchets verts, et de porter le montant total à 165 000,00 Euros soit 28 % pour le tout venant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à : la passation d'avenants pour les marchés cartons ,déchets verts et tout venant permettant de payer les services jusqu'au terme de la tranche ferme.

2) D'annuler la délibération prise le 20 Décembre 2007, : marchés passés avec la Société GS Compost du fait que depuis cette date les services assurés par cette société ont été régularisés et donnent satisfaction maintenant.

EQUIPEMENT CARTES ELECTRONIQUES POUR ORGANISER L'ACCES AUX DECHETTERIES

Afin de gérer les flux en déchetteries, d'organiser les accès, et de permettre aux gardiens de veiller sur la plate forme à un meilleur tri, il est proposé d'installer un lecteur de cartes magnétiques dans chaque site.

Le coût de ces travaux serait de 18 710,00 Euros HT dont 15 000,00 Euros de fourniture de cartes, soit 3 euros l'unité.

De ce fait, il est proposé pour les personnes qui souhaitent accéder en déchetteries de fournir ces cartes au prix coûtant sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Afin d'éviter d'ouvrir une régie, un titre de recette d'un montant de 3 Euros sera envoyé au demandeur de carte.

Après en avoir délibéré le Président est autorisé à effectuer ces travaux

CONTRAT DE MADAME ANNE MOREAU

Le Contrat de Madame Anne MOREAU en C A E (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) se termine à la fin février 2008. L'ANPE consultée a donné son accord pour que le contrat se prolonge jusqu'à la fin Août 2008.

Ce contrat porte sur un poste en communication à temps complet, avec pour mission un mi-temps au service des déchets ménagers et l'autre mi-temps à l'Espace Publique Numérique.

Les salaires et les charges sont pris en charge à hauteur de 85 % par l'Etat et Eco-emballage.

Le Président est autorisé à signer ce contrat.

COMMISSION DES FINANCES

COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

Le Président Paul CHANDELIER se retire et n'assiste pas au vote.

Budget SPANC

Fonctionnement

| | | |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Dépenses | 1 289.71 | |
| Recettes | 123 049.06 | |
| Soit un excédent de fonctionnement de | | 121 759.35 |

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce compte administratif 2007 et sur le compte de gestion élaboré par la Trésorerie.

Budget Industrie

Fonctionnement

| | | |
|---------------------------------------|------------|-----------|
| Dépenses | 51 765.93 | |
| Recettes | 102 010.55 | |
| Soit un excédent de fonctionnement de | | 50 244.62 |

Investissement

| | | |
|-------------------------------------|-----------|------------|
| Dépenses | 26 002.44 | |
| Recettes | 12 932.02 | |
| Soit un déficit d'investissement de | | -13 070.42 |

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce compte administratif 2007 et sur le compte de gestion élaboré par la Trésorerie.

Budget Centre d'Hébergement

Fonctionnement

| | | |
|---------------------------------------|-----------|----------|
| Dépenses | 16 024.87 | |
| Recettes | 25 146.07 | |
| Soit un excédent de fonctionnement de | | 9 121.20 |

Investissement

| | | |
|-------------------------------------|-----------|------------|
| Dépenses | 17 488.24 | |
| Recettes | 9 325.60 | |
| Soit un déficit d'investissement de | | - 8 162.64 |

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce compte administratif 2007 et sur le compte de gestion élaboré par la Trésorerie.

Budget Centre Aquatique

Fonctionnement

| | | |
|---------------------------------------|------------|--------|
| Dépenses | 390 792.99 | |
| Recettes | 391 109.71 | |
| Soit un excédent de fonctionnement de | | 316.72 |

Investissement

| | | |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Dépenses | 2 384 957.45 | |
| Recettes | 2 106 543.56 | |
| Soit un déficit d'investissement de | | - 278 413.89 |

Reste à réaliser :

| | | |
|----------------------------|---------------------------|------------|
| Déficit d'investissement : | -278 413.89 | |
| Dépenses | 60 644.00 | |
| Recettes | 560 240.00 | |
| | Excédent d'investissement | 221 182.11 |

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce compte administratif 2007 et sur le compte de gestion élaboré par la Trésorerie.

Budget Déchets Ménagers

Fonctionnement

| | | |
|--------------------------------------|------------|----------|
| Dépenses | 908 020.11 | |
| Recettes | 901 150.03 | |
| Soit un déficit de fonctionnement de | | 6 870.08 |

Investissement

| | | |
|--------------------------------------|-----------|-----------|
| Dépenses | 6 194.99 | |
| Recettes | 36 507.21 | |
| Soit un excédent d'investissement de | | 30 312.22 |

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce compte administratif 2007 et sur le compte de gestion élaboré par la Trésorerie.

Budget Général**Fonctionnement**

| | | |
|---------------------------------------|--------------|------------|
| Dépenses | 1 559 231.29 | |
| Recettes | 2 029 343.21 | |
| Soit un excédent de fonctionnement de | | 470 111.92 |

Investissement

| | | |
|-------------------------------------|------------|--------------|
| Dépenses | 497 264.09 | |
| Recettes | 338 240.65 | |
| Soit un déficit d'investissement de | | - 159 023.44 |

Reste à réaliser :

| | |
|----------------------------|--------------|
| Déficit d'investissement : | - 159 023.44 |
| Dépenses | - 482 749.00 |
| Recettes | 349 240.00 |

Déficit d'investissement - 292 532.44

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce compte administratif 2007 et sur le compte de gestion élaboré par la Trésorerie.

BUDGET PRIMITIF 2008

Il est donné lecture des budgets primitifs 2008, qui ont été préparés par la commission des finances en date du 19 Février 2008.

Budget SPANC**Fonctionnement**

| | |
|----------|------------|
| Dépenses | 228 575.35 |
| Recettes | 228 575.35 |

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce Budget Primitif 2008, le Budget est soumis au vote.

Budget Industrie

Observations :

Les travaux d'entretien prévus dans les locaux industriels sont les suivants :

| | |
|--|-----------|
| -Changement d'une porte extérieur | 1 650.00 |
| -Cloisonnement en béton cellulaire | 2 307.00 |
| -Etanchéité toiture et mise en place transfo | 21 839.00 |
| -Travaux d'électricité | 3 204.00 |

Fonctionnement

| | |
|----------|------------|
| Dépenses | 202 560.20 |
| Recettes | 202 560.20 |

Investissement

| | |
|----------|-----------|
| Dépenses | 20 570.42 |
| Recettes | 20 570.42 |

Il est décidé d'affecter au compte 1068 le déficit d'investissement 13 070.42

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce Budget Primitif 2008, le Budget est soumis au vote.

Budget Centre d'Hébergement

Observations :

Les travaux d'entretien prévus sont les suivants :

| | |
|-------------------------------|----------|
| -Enseigne lumineuse | 2 800.00 |
| -Panneaux d'annonce extérieur | 4 935.00 |
| -Présentoir (Pub) | 165.00 |
| -Changement de 4 portes | 5 400.00 |
| -Entretien couloir filant | 700.00 |

Fonctionnement

| | |
|----------|-----------|
| Dépenses | 59 538.56 |
| Recettes | 59 538.56 |

Investissement

| | |
|----------|-----------|
| Dépenses | 30 762.64 |
| Recettes | 30 762.64 |

Il est décidé d'affecter au compte 1068, le déficit d'investissement pour un montant de 8162.64 Euros.

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce Budget Primitif 2008, le Budget est soumis au vote.

Budget Centre Aquatique

Observations :

La fin des travaux de réhabilitations et les travaux d'entretien prévus sont les suivants :

| | |
|--|-----------|
| -Litige avec les entreprises et l'architecte (silo, carrelage) | 23 000.00 |
| -Réhabilitation du Toboggan | 13 000.00 |

| | |
|-------------------------|----------|
| -Travaux de plantations | 6 000.00 |
| -Accès Balnéo | 700.00 |
| -Caillebotis | 215.00 |
| -Complément de Caméra | 685.00 |
| -Ecran température | 4 000.00 |
| -Matériel PEDDA | 3 500.00 |
| -Mobilier | 1 910.00 |

Fonctionnement

| | |
|----------|------------|
| Dépenses | 657 500.00 |
| Recettes | 657 500.00 |

Investissement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 1 097 216.72 |
| Recettes | 1 097 216.72 |

Il est décidé d'affecter au compte 1068 la totalité de l'excédent de fonctionnement pour un montant de 316.72 Euros.

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce Budget Primitif 2008, le Budget est soumis au vote.

Budget Déchets Ménagers

Observations :

Les travaux prévus en investissement de ce budget sont :

| | |
|--|-----------|
| -Signalisation P.A.V. | 3 000.00 |
| -Service de gestion accès déchetteries | 18 710.00 |
| -Aménagement P.A.V. | 6 000.00 |
| -Achat de colonnes | 5 000.00 |

Fonctionnement

| | |
|----------|------------|
| Dépenses | 927 052.12 |
| Recettes | 927 052.12 |

Investissement

| | |
|----------|-----------|
| Dépenses | 50 312.22 |
| Recettes | 50 312.22 |

TAXES ORDURES MENAGERES 2008

Zones de taxes TOM

Il est décidé de ne plus faire que deux zones liées à la Taxe d'Ordures Ménagères, l'une dont les Communes font partie du SICTOM de le Bruyère et l'autre pour les autres Communes de la CCSN.

| | Base 2007 | Taux | Produit | Base 2008 | Taux | Produit 2008 |
|--|------------------|-------------|----------------|------------------|-------------|---------------------|
|--|------------------|-------------|----------------|------------------|-------------|---------------------|

| | | 2007 | 2007 | | 2008 | |
|-------------|-----------|-------|---------|--------------|-------|---------|
| Zone CCSN | 3 489 688 | 16.50 | 575 799 | 3 626 526.00 | 17.53 | 635 856 |
| Zone SICTOM | 1 328 935 | 9.98 | 132 628 | 1 375 626.00 | 11.09 | 152 597 |

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire accepte de fixer les taux communautaire 2008, comme indiqués ci-dessus.

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce Budget Primitif 2008, le Budget est soumis au vote.

Budget Général

Etat de Notification du Taux de TPU

Il est décidé de maintenir le taux de la Taxe Professionnel Unique comme l'année 2007 à 9.82 %

Observations :

Détail budget investissement

-Voirie Reliquat 2007 299 000.00 Euros
Travaux 2008 717 000.00 Euros

-Véhicule service communal 12 600.00 Euros
(Dépense prise en charge par les Communes adhérentes au service)

Le Président est autorisé à signer le bon de commande correspondant à l'achat de ce véhicule auprès de l'agence Citroën de Thury Harcourt, pour un montant de 12 600.00 Euros.

-Service Technique 11 000.00 Euros

Pour les besoins des services techniques il est prévu l'acquisition d'une remorque de type Rolland de 6 Tonnes pour un montant de 8 970.00 TTC. Le Président est autorisé à signer le bon de commande auprès de la Société Ouest Remorque.

Le reste de la somme sera affecté à l'achat de petit matériel (Débroussailleuses, Tronçonneuse)

Détail budget Fonctionnement

| | |
|---|---------|
| Contribution S I S (402 Elèves à Roger Bellair, et 123 à Notre Dame) (voir tableau en annexe 8) | 148 000 |
| Contribution SCOT | 300 |
| Contribution Pays | 6 000 |
| Virement Budget Centre Aquatique | 280 000 |
| Virement Budget Déchets Ménagers | 32 000 |
| Virement Budget Industrie | 100 000 |

| | | |
|--------------------------------------|--|---------|
| Subvention Office du Tourisme | | 137 000 |
| Subvention WE Randonnée | | 10 300 |

Fonctionnement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 2 325 860.92 |
| Recettes | 2 325 860.92 |

Investissement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 1 375 623.44 |
| Recettes | 1 375 623.44 |

Il est décidé d'affecter au compte 1068 le déficit d'investissement pour un montant de 159 023.44

Il est demandé aux délégués s'ils ont des observations sur ce Budget Primitif 2008, le Budget est soumis au vote.

Questions Diverses